

Budget : la baisse de 2 % des subventions à toutes les associations fait débat

Jeudi, le budget primitif 2017 de la Ville a été voté à la majorité, par 25 voix pour. Chacune des listes d'oppositions a voté contre.

Les grandes lignes du projet déjà présentées au débat du 1^{er} décembre sont confirmées. Malgré une dotation de l'État qui baisserait de 120 000 €, les recettes de la commune vont augmenter de 2,35 %. Si les taux des impôts locaux n'augmentent pas, les bases de leur calcul sont prévues à la hausse. Avec une évolution de + 5,04 %, les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes. Leur évolution s'avère différenciée selon les lignes budgétaires. Sont à la hausse les charges nettes vers la Communauté de communes de la vallée du Garon (CCVG), le jumelage, les frais d'entretien externalisés, etc. Les charges générales et de personnel, elles, restent stables.

Une subvention de 933 000 € pour les associations

La diminution des subventions aux associations s'établit à un total de 933 000 €. Sauf cas spécifique bien admis par tous les élus, aucune des 30 associations aidées n'échappe à la baisse de 2 %.



■ Dans la salle des conseils, les trois listes ont débattu durant trois heures. Photo M. M.

Chacun des trois groupes du conseil a adopté une posture de principe qui lui est propre. Les deux listes d'opposition ont fait valoir leurs points de vue divergents : refus de vote pour la liste de gauche Mieux Vivre à Brignais, vote contre pour la

liste Parlons Brignais dès lors que la baisse leur apparaîtrait « automatique ».

La liste majoritaire Tous ensemble pour Brignais (25 élus sur les 33), par la voix du maire, Paul Minssieux, assume. « Pour nous, c'est la meilleure solution. Je

revendique ce choix politique. Nous avons débattu entre nous, en nous demandant comment faire admettre que toute la commune doit faire des efforts pour arriver à l'équilibre. Il y a effectivement le guichet que l'on ouvre pour donner



« Pour nous, c'est la meilleure solution. Je revendique ce choix politique »

Paul Minssieux, maire de Brignais

de l'argent. Mais ce n'est pas la bonne solution selon nous. Pour le milieu associatif, nous préférons une politique de projet afin de permettre de se développer et de rêver encore. L'idée qui nous a conduits à faire ces propositions est que l'on préfère donner des moyens pour fonctionner : matériel, locaux, aide à certains transports, etc. Ces efforts-là n'ont jamais été aussi importants. »

Les échanges se sont succédé au fil des votes, association par association. Soit pas loin de 50 délibérations sur tout le conseil.

De notre correspondante, Myriam Mathieu

RÉACTIONS

« Nous n'acceptons pas la baisse générale et systématique de 2 % »

Christine Constant, Mieux vivre à Brignais

Nous n'avons pas pris part au vote des aides aux associations car nous n'acceptons pas la baisse générale et systématique de 2 %. Mais nous sommes pour l'aide aux tissus associatif. [...] La droite justifie son budget d'austérité par une baisse de la dotation d'État, mais elle sait [...] que les recettes augmentent grâce à la

hausse des produits fiscaux de l'État. La majorité a dégagé une épargne de 1 106 380 €. Nous proposons qu'une baisse de 2 % soit appliquée aux indemnités du maire et des adjoints, la même appliquée aux associations. »

« Cette mesure montre que la majorité ne comprend pas l'action des bénévoles »

Serge Béard, Parlons Brignais

La majorité impose une

réduction de subventions aux associations pour leur expliquer que les temps sont durs. Dans le même temps, elle n'est pas en capacité d'appliquer cette rigueur à l'administration communale. Injuste et inutile, cette mesure prétendue pédagogique montre que la majorité ne comprend pas l'action essentielle de nos concitoyens bénévoles. Ils œuvrent à l'animation de notre commune, tout autant que les élus. Nous avons voté contre des délibérations que nous jugeons inéquitables au détriment des associations.

EN CHIFFRES

Trois millions d'euros d'investissements sont inscrits au budget 2017. La somme recouvre les seuls investissements dits non récurrents. Certains projets sont financés sur plusieurs années.

► Complexe Pierre-Minssieux : 1 800 000 € (total : 3 500 000 €).

► Acquisition foncier pour plateforme emploi : 344 000 € (total : 545 000 €).

► Renouvellement urbain des Pérouses : 164 000 € (total : 600 000 €)

► Parking pivoine : 130 000 € (total

260 000 €)

► Accessibilité handicapés poursuite : 88 450 €.

► Sécurité écoles : 40 000 €.

► Vidéo protection : 30 000 €.

► Comblement ancienne piscine : 203 000 €.

► École Jean-Moulin : 10 000 €

(2 088 000 € au total).

► Acquisition de foncier non bâti : 15 000 €.

► Navette municipale : 50 000 €.

► 145 200 € au Briscope (dont 20 000 € pour la nouvelle sonorisation) inscrits au budget annexe de la régie culturelle autonome.